

parti radical et se rattacher à la majorité. Quant à M. Thiers on ne s'en préoccupe guère, on le dit fort affecté de la facilité avec laquelle ses anciens amis l'abandonnent; tous renient ses pratiques gouvernementales, et offrent leur concours au nouveau gouvernement. Nous ne sommes pas de ceux qui se laissent aller à des illusions faciles, nous constatons avec satisfaction la forte majorité qui appuie le pouvoir, nous pensons cependant qu'il importe de se tenir toujours en garde contre les intrigues de l'ancien chef de l'Etat, et ne pas ajouter foi sans réserves aux déclarations dévouées des anciens partisans de M. Thiers.

On leur prête l'intention, par l'organe de M. Dufaure, de réclamer la prochaine mise à l'ordre du jour des projets constitutionnels. Ils espèrent, en soulevant la question de la République ou de la monarchie, jeter la division dans les rangs de la majorité. Il faut se méfier des entraînements et se tenir en garde contre cette manœuvre Thieriste. Si certains membres de la majorité se laissent séduire par l'idée qu'en proclamant la République, ils seraient libres de continuer une politique conservatrice c'est qu'ils ignorent apparemment que les dangers de cette forme gouvernementale tiennent moins à son principe qu'aux sentiments révolutionnaires et aux doctrines libérales-penseuses de la plupart de ces adhérents. Le mot de République en France répond à certaines idées préconçues dans la foule, et pour le plus grand nombre des républicains la République c'est l'avènement des nouvelles couches sociales avec tout leur bagage de violences, de formules, de tradition, d'irréligion, d'appétits.

La République proclamée, tous ces messieurs se dresseront, et non sans quelques raisons, diront aux conservateurs: « La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir. » Il faut veiller, et dès aujourd'hui se mettre en garde contre les surprises méditées, les défections prévues et les ambitions en quête d'aventures.

L'Assemblée a élu aujourd'hui M. J. J. Weiss au poste de conseiller d'Etat. M. J. J. Weiss, porté par la plus grande partie des groupes de la droite, a obtenu 286 voix. L'échec de M. Perret doit être attribué à l'ardeur que la gauche a déployée contre M. Weiss, et les amis de M. Thiers avaient été moins empressés à témoigner leur hostilité au sympathique écrivain du *Journal de Paris*, il est probable que M. Perret aurait obtenu dans les rangs de la droite les suffrages qui lui ont manqué.

La huitième à M. Dergnaucourt

Je vous engage à continuer votre correspondance, et à déterminer nos amis des autres parties du département du Nord à en faire autant que vous. — J. Dergnaucourt. (Lettre à ses électeurs roubaixiens.)

A Monsieur Dergnaucourt, député à l'Assemblée nationale, maire de la ville de Roubaix.

Monsieur,

Je ne vous fatiguerai pas de mes questions. Je vous sais tout disposé à éclairer vos électeurs; mais n'étant pas de force à vous suivre sur les hauteurs de la politique transcendante, je ne solliciterai de vous qu'un simple mot à propos des enterrements civils.

Hier, en bon démocrate, vous vous faisiez le protecteur de ce digne M. Ranc; aujourd'hui, en libre-penseur, vous repoussez l'ordre du jour sur l'incident Ducros.

Liberté de conscience, me direz-vous.

Mais, M. le député, vous le savez comme moi, liberté de conscience et liberté des cultes étaient ici hors de cause; les considérants de l'ordre du jour l'ont prouvé d'une façon assez explicite.

Ce qui était le débat, le vrai débat, c'est ce qu'on a voulu y mettre: — la glorification de l'enterrement civil, le droit de cité pour l'athéisme.

Mon Dieu! M. le député, des goûts et des couleurs, il y a longtemps qu'on ne discute plus. Libre à vous de croire ou de ne pas croire; libre à vous de penser avec M. Littré que l'homme descend du singe; vos croyances, je n'en doute pas, sont étayées sur les plus sérieuses raisons. Mais, y avez-vous réfléchi? en donnant par ce vote un encouragement à ces tristes démonstrations, pouvez-vous dire, en conscience, que vous avez correctement satisfait à votre mandat, que vous avez fidèlement traduit les opinions et les idées de la ville et du département que vous avez l'honneur de représenter.

Combien de libres-penseurs, de citoyens, ne professant aucune religion, inscrits comme tels sur les listes de recensement, renferme la ville de Roubaix? Combien en renferme le département du Nord?

Dites-le-nous, M. le député, dites-le-nous M. le maire.

Et alors, permettez-moi de vous le demander, de quels républicains êtes-vous donc le représentant, M. le député qui amnistie M. Ranc? de quelle catégorie de Roubaixiens êtes-vous donc le maire, vous qui patronnez les enterrements sans prières?

Il faut que nous le sachions. Devons-nous un jour, (satisfaction médiocrement

goûtée par une ville foncièrement chrétienne), devons-nous avoir le spectacle d'un autre Barodet, l'écharpe municipale à la ceinture, précédant le cortège des entoussiers civils?

Dites-le-nous donc, M. le maire; dites-le-nous, M. le député.

C'est la seule question que je pense jamais vous poser; elle est, du reste, de celles qui intéressent plus d'un de vos concitoyens.

J'ai l'honneur, etc.

Un de vos administrés.

Roubaix, le 25 juin 1873.

(Propagateur.)

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons annoncé hier le départ de M. Thomain, commissaire central à Roubaix. M. Thomain est envoyé à Rennes: ce n'est point un avancement, et nous ne pouvons dissimuler le regret que nous cause cette décision gouvernementale.

Depuis qu'il est parmi nous, M. Thomain a apporté, dans l'exercice de ses pénibles fonctions, une parfaite équité et une grande intelligence. Arrivé à Roubaix au mois de février 1870, il a traversé des phases tourmentées dans notre grande cité, où se coudoient des éléments si divers: la guerre, le 4 septembre, la Commune, les grèves; toujours, il s'est montré le scrupuleux observateur de la loi; il a su éviter un écueil où tant d'autres échouent: il n'a point fait de politique, et c'est surtout en cela qu'il mérite d'être loué.

On ne se doute guère généralement des difficultés que rencontre à chaque pas, et peut-être à Roubaix plus particulièrement qu'ailleurs, les fonctionnaires de la police municipale. Ces difficultés sont plus grandes encore à une époque comme la nôtre, où les passions politiques sont plus vives, les animosités entre concitoyens plus marquées qu'en d'autres temps. On ne sait peut-être pas assez non plus combien sont limités les pouvoirs d'un commissaire central qui, dans toutes les circonstances graves, doit se borner à exposer la situation à ses supérieurs hiérarchiques et ne peut agir qu'après leurs ordres.

M. Thomain se rendait compte de cette situation, et nous croyons qu'il a réalisé ici tout le bien qu'il pouvait faire. Il a apporté des améliorations réelles dans le fonctionnement de notre police; il eut fait plus encore, nous n'en doutons pas, s'il avait eu à sa disposition d'autres ressources et un personnel moins restreint.

Nous eussions voulu voir ses services mieux appréciés ou plutôt mieux connus du nouveau gouvernement.

Le ministre de la guerre a décidé que les jeunes soldats de la classe 1872, pourront, à partir 1^{er} juillet prochain, devancer l'appel à l'activité.

Les hommes appelés par leurs numéros à faire partie de l'armée de mer ne sauraient être autorisés à devancer l'appel que pour les régiments de l'infanterie de marine.

Lorsque la répartition des jeunes soldats entre les différents corps aura été publiée, les hommes ne pourront plus devancer l'appel que pour les corps auxquels ils auront été affectés.

Les devancements d'appel seront autorisés directement par les généraux subdivisionnaires.

Toutefois les demandes pour les compagnies d'ouvriers d'artillerie et pour les compagnies d'ouvriers constructeurs des équipages militaires sont, comme les demandes d'engagement volontaire, au titre de ces compagnies, soumises à l'autorisation ministérielle. Elles doivent être adressées au ministre de la guerre.

Les jeunes soldats ne pourront être appelés à devancer l'appel pour l'un des corps en garnison dans le département où ils ont concouru au tirage.

La commission pour l'examen de la proposition de MM. J. Brame, Des Rotours et plusieurs de leurs collègues, ayant pour objet d'ordonner une enquête parlementaire sur l'état de l'industrie houillère et de rechercher les mesures à prendre pour la mettre à même de pourvoir aux besoins de la consommation, a nommé rapporteur: M. Ducarre.

La nuit dernière, vers une heure trois quarts, le tocsin annonçait un incendie. Le feu venait de se déclarer dans un bâtiment de l'important établissement de MM. Dillies frères, rue des Filatures, renfermant quatre générateurs de la force de 60 chevaux chacun, contigus à la filature de coton, d'un côté, et au tissage de l'autre.

Au premier signal d'alarme, les pompiers, la gendarmerie, les agents de la police accoururent en toute hâte sur les lieux du sinistre. Ils y avaient été précédés de MM. Delporte-Bayart et Achille Scépel, adjoints au maire, M. Paul, lieutenant de gendarmerie et MM. les commissaires de police.

Le foyer de l'incendie, alimenté par le combustible qui s'y trouvait, fut attaqué sur plusieurs points à la fois; le but était de circonscire le feu dans son foyer et d'éviter ainsi un immense

désastre; c'est avec un dévouement digne d'éloges et par une grande énergie que nos pompiers parvinrent, en moins d'une heure et demie, à sauver l'un de nos plus beaux établissements industriels d'une destruction complète.

A côté de ce grand dévouement de la part de nos pompiers, il convient de citer aussi celui des habitants de la rue de la Tuilerie, des rues St-Jean et du Coq-Français.

M. Dillies a fait preuve dans la circonstance d'un sang-froid et d'une présence d'esprit admirables. Il n'a cessé de se trouver sur les points les plus dangereux en donnant l'exemple du calme et de la modération. On signale également MM. Bailly et Molin, capitaines des pompiers, lesquels ont fait preuve d'un zèle très louable; nous voudrions citer encore d'autres personnes dont les noms nous échappent.

Du bâtiment incendié, d'une longueur de 18 mètres de long sur 13 de large, il ne reste plus que la maçonnerie.

Les pertes sont évaluées à 80,000 fr. environ; elles seront supportées par plusieurs compagnies d'assurances.

On ne connaît pas encore la cause certaine qui a déterminé ce sinistre; on croit généralement qu'il est dû à l'échauffement de matières grasses enfermées dans le bâtiment incendié.

Encore un accident de fabrique, dû à l'imprudence de celle qui en a été victime. Dans la carderie de M. Vinchon, rue du Marquisat, la nommée Rosalie Maskal, âgée de 35 ans, demeurant à Croix, mariée et mère de famille, a eu la main gauche prise dans un engrenage de son métier, en voulant retirer, à la marche, de la bourre de laine qui s'y était engagée. Transportée à l'hôpital, elle a reçu les premiers soins de M. le docteur Bayard, qui a jugé indispensable l'amputation de trois doigts.

Association des propriétaires d'appareils à vapeur, du nord de la France.

Avant-hier, a eu lieu la réunion générale pour la constitution définitive de la Société.

Le Conseil d'administration provisoire a rendu compte de ses travaux. En moins d'un mois, 360 chaudières ont été engagées dans l'Association. D'ici à la fin du mois, d'après les dispositions manifestées par les membres présents, ce nombre dépassera plus de 400.

Le Conseil a rendu à cette occasion un juste hommage au concours bienveillant qui lui a été accordé par la Société industrielle du Nord, et par son président, M. Kuhlmann.

L'Assemblée a décidé que le Conseil d'administration définitif serait composé de neuf membres.

Il a été ensuite procédé au vote, qui a donné les résultats suivants:

MM. de Bailliencourt, de Douai; Cannissé, de Lannoy; Carlos Delattre, de Roubaix; Delory, de La Madeleine-lez-Lille; Guillemot, aîné, de Seclin; A. Ireland, d'Houplines; Kuhlmann, fils, de Lille; Edouard Scrive, de Marq-en-Barœul; Vinchon, de Roubaix.

Depuis quelque temps, de faux billets de la Banque nationale de Belgique, ont été mis en circulation de Paris à notre frontière belge et sont revenus en paiement des négociants belges qui, après en avoir reçu un certain nombre, se sont aperçus de la falsification et ont porté plainte au parquet de Bruxelles.

Ces billets, d'une valeur de 100 francs et dont plusieurs ont été présentés dans le commerce parisien, sont très-faciles à reconnaître, quoique très-bien imités. Ils portent tous au milieu, en petits caractères, le chiffre 11,060, et au bas, du côté gauche, ils sont marqués de la lettre O. En outre, ils portent la signature de l'ancien gouverneur de la Banque belge, M. de Haussay, décédé antérieurement à l'émission de la nouvelle catégorie de billets dont ils sont la contrefaçon et qui, eux, sont revêtus de la griffe du gouverneur actuel de la Banque Nationale, M. Prévinaire.

Des recherches ont été prescrites pour découvrir les fabricants et propagateurs de ces faux billets, dont la plupart sont maculés, chiffonnés ou remplis de déchirures recollées avec du papier végétal.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 16 mai.

M. le maire invite le Conseil à procéder à l'élection de son secrétaire pour la session. M. Ch. Junker élu, prend place au bureau. Il donne lecture du procès-verbal du 14 avril dernier.

Après cette lecture, M. le maire met aux voix l'adoption du procès-verbal, elle est votée sans observation.

M. Watine-Wattinne: Je demande la parole.

M. le maire: La parole est à M. Watine-Wattinne.

M. L. Watine-Wattinne, lit le document suivant:

Lorsque, dans la séance du 12 mars, j'ai dit, après avoir parlé de François Delescluse et de Philippe Bintein, qu'une troisième personne habitant la rue St-Jean avait été refusée comme eux, M. le maire m'a interpellé pour savoir quelle était cette troisième personne: — Sur ma réponse que j'étais persuadé de l'existence du fait, mais que je ne connaissais pas individuellement la per-

sonne de la rue St-Jean, M. le maire a constaté que je citais des faits que je ne connaissais pas.

J'ai voulu alors me renseigner tout à fait sur une chose dont j'étais certain quant au fond, et j'ai visité le malade dès que mes occupations me l'ont permis, c'était le 20 avril. Il se nomme Hompaors Herman, plafonneur, âgé de 54 ans, et il demeure rue St-Jean, n° 168. Cet homme déclare, ainsi que ses enfants, s'être présenté à l'hôpital, les 6, 7 et 8 mars; toujours il a reçu la même réponse qu'il n'y avait pas de place.

Le 9 mars, il fut admis. Le billet d'admission constatant la maladie, était signé par M. le docteur Godefroy, qui avait recommandé dans l'intérêt du malade, de ne pas perdre de temps pour se présenter, parce qu'il arrive quelquefois, disait-il, qu'il n'y a pas de place, et selon lui, il ne fallait pas s'exposer à attendre: c'est une preuve de plus à l'appui de ce que j'avais dit dans la séance du 12 mars.

M. le maire: Si M. Watine avait eu l'obligeance de remettre à l'administration la note qu'il vient de nous lire, nous aurions pu étudier l'enquête, faire vérifier les faits qu'il avance et éclairer, séance tenante, le Conseil sur ce qui s'est passé. Je dois aujourd'hui me borner à cette question: Y avait-il ce jour-là des lits vacants?

M. L. Watine-Wattinne: Non, il n'y avait pas de place.

M. C. Godefroy: Le malade dont parle M. Watine est atteint d'un ramollissement de l'estomac. Il faisait partie d'une société de malades; ses camarades l'ayant trouvé occupé à certains petits travaux, l'ont rayé et lui ont surpris ses secours. Il est venu me demander un billet d'admission: il s'est effectivement présenté trois fois à l'hôpital les 6, 7 et 8 mars. Admis le 9, il fut visité le 10 par le médecin et demanda sa sortie le 11, ne sachant point, dit-il, s'habituait dans l'établissement.

J'ai pu lui dire: présentez-vous tout de suite à l'hôpital, il n'y a pas toujours de place; mais je n'ai pas considéré son admission immédiate comme indispensable, l'affection ayant une marche chronique et ne pouvant avoir un résultat fâcheux avant un temps éloigné. On vous a trompé si l'on vous a dit que le cas était pressant, puis que le malade a demandé lui-même sa sortie deux jours après son admission.

M. Junker: Le fait de malades refusés faute de place dans un service ne doit nullement étonner, cela est de tous temps arrivé. Un entrecien que j'eus avec l'économiste de l'hôpital, m'a appris que les années passées, on refusait beaucoup plus de malades que maintenant; et cela par la raison bien simple que tout le monde étant admis les lits vacants étaient plus vite pleins. On m'a cité des ouvriers peintres, maçons, qui au retour de chaque mauvaise saison, savaient se faire admettre à l'hôpital pour y passer l'hiver, et se faire traiter pour des maladies chroniques sans importance.

Depuis que les ressources sont diminuées, on est plus regardant et le nombre de demandes a beaucoup diminué.

M. Ach. Scépel: Voici ce que j'ai appris de Hompaors: Hompaors Herman, plafonneur, 54 ans, rue St-Jean, n° 168. Admission sollicitée par M. le docteur Godefroy déclarant cependant que le malade pouvait attendre quelques jours. M. le docteur Lefebvre qui avait vu le malade à l'hôpital, avait fait la même déclaration. Il s'est présenté deux fois, puis, le 9 mars, on le fit prévenir à domicile qu'il pouvait entrer; il demanda sa sortie, déclarant ne pouvoir s'habituait dans l'établissement.

M. le maire: Nous avons, d'ailleurs, un moyen de contrôler bien sûr; c'est de voir sur le livre d'entrées à l'hôpital si, le jour où cet homme a été refusé il y avait ou non des lits vacants. Nous prendrons des informations à ce sujet, et nous en rendrons compte au Conseil.

M. L. Watine-Wattinne: La sœur directrice m'avait parlé de cet homme et m'a dit qu'il inspirait la plus grande pitié. Comme il insistait et qu'il est revenu trois fois, on lui a promis de le faire prévenir à domicile dès qu'une place serait vacante: c'est ce qu'on a fait.

M. le maire: Il est arrivé souvent qu'il y avait huit lits vacants à l'hôpital, puis dix lits etc., et cependant on y refusait des malades.

M. Motte-Bossut: Je réponds ce que j'ai déjà soutenu, c'est que certaines salles affectées à des maladies déterminées pouvaient être complètes et qu'il pouvait y avoir ailleurs des places disponibles, mais qu'il ne pouvait prendre les malades soignés dans les salles déjà pleinement occupées. Je pose un exemple: admettez un instant qu'il y ait six salles de 23 lits chacune dont quatre destinées aux hommes, deux aux femmes.

Les cent lits réservés aux hommes pourraient être tous employés au soulagement des premiers quand il y aurait vingt lits encore vacants dans les appartements des femmes; et avec 20 lits disponibles dans l'ensemble, on ne pourrait plus cependant recevoir un seul homme, quelle que fut sa maladie.

Puisque M. Watine vous a parlé des malades qui, d'après lui, s'étaient vus refusés à l'hôpital, je vais maintenant entretenir le Conseil de faits analogues.

Le procès-verbal de notre séance du 12 mars vient de paraître; il a été répandu en ville avec une profusion inaccoutumée et délivré gratuitement dans un grand nombre d'établissements publics. Les propagateurs du compte-rendu de cette séance ont-ils atteint leur but? Je l'ignore, mais, ce que je sais, c'est que l'enquête se complète d'elle-même et que sans les avoir recherchés, des faits graves m'ont été personnellement révélés.

M. Watine-Wattinne qui a déclaré au Conseil que nombre de malades n'avaient pas été admis, faute de place, avait raison; quand je dis faute de place, je m'explique mal; les places sont relatives aux ressources que nous attribuons au service de l'hôpital; car si l'on affecte aujourd'hui que 150 lits sur 250 au soulagement des malades, c'est que nous avons réduit à 100,000 francs les allocations anciennement de 175,000 francs.

M. Watine a dit vrai, malgré les contradictions de M. Junker. Il est constant que de nombreux malades ont été refusés à l'hôpital; il est donc inexact de dire que M. Watine s'est fait au sein du Conseil et dans la ville le porte-voix d'accusations calomnieuses. Il a proclamé la vérité, et s'il y a divergence sur quelques-uns de ses détails, sur l'intervention d'une mère, plutôt que sur celle d'une épouse, le fond de son assertion est positif, incontestable, et tout le monde est d'accord pour le reconnaître.

Un contre-maître mécanicien, aussi sincère républicain que pas un de nous, Jean Pauwels me disait hier: Des exemples comme ceux qu'a cités M. Watine, se rencontrent à chaque pas; j'en ai deux sous la main; si on voulait les rechercher, on en trouverait trente.

En décembre 1872, Adolphe Lesaffre, âgé de 18 ans, demeurant au Cheval-Blanc était affecté d'une jaunisse. Muni d'une carte d'admission, signée par M. le docteur Bayart, il se présenta à l'hôpital et fut éconduit faute de place. Durant trois semaines, il renouvella sans succès onze fois sa demande d'entrer dans l'établissement. Son patron fit avec lui une démarche personnelle et M. l'économiste lui répondit: « Je le regrette, mais il faut que votre malade attende son tour. » Il l'obtint enfin, mais après trois semaines d'attente, pendant lesquelles il fut privé des soins nécessaires.

Le 29 janvier 1873, le nommé Pierre Elan, aide-chauffeur, atteint d'une maladie qu'il disait être un échauffement, obtint de M. Godefroy une carte pour son admission à l'hôpital. Il y fut reçu, mais le lendemain le médecin de service ne le trouvant pas suffisamment malade, lui fit quitter le lit et le congédia. Y avait-il d'autres patients plus pressés attendant leur tour? Je ne le sais pas. Après tout, un médecin n'est pas infailliable, et il a pu se tromper sur le véritable état de Pierre Elan. Refusé à l'hôpital, il rentra à son logement, si sérieusement atteint qu'il ne put reprendre un seul jour sa besogne. Il n'avait plus ni force ni appétit. Huit jours après, il retourna chez M. Godefroy demander une nouvelle carte.

M. Godefroy s'y prêta volontiers et lui recommanda de ne pas perdre de temps, car souvent il n'y avait pas de place disponible. La prévision de M. Godefroy se réalisa: Elan se présenta sans succès; il n'y avait pas de place lui répondit-on, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas eu assez d'argent alloué pour lui faire une place. Huit jours plus tard, toujours accompagné de son logeur, Henri Dendoncker, il se trouva de nouveau chez M. Godefroy le priant de changer la date de son billet d'admission qui n'avait pu lui servir jusque là. M. Godefroy s'empressa d'adhérer à son désir, c'était le 16 février. Cette fois Pierre Elan put enfin être soigné à l'hôpital, mais il était peut-être trop tard. Quelques jours après, le 25 février, il expira et il était enterré le 27.

Voilà, Messieurs, quelques rares résultats (bien d'autres me sont inconnus) de la réduction que vous avez cru devoir apporter dans votre subside à cet établissement de bienfaisance publique. (A suivre)

Etat-civil de Roubaix

MARIAGE DU 25 JUIN. — Emile Delplanque, 39 ans, marchand de déchet, et Marie Tiberghien, 15 ans, journalière.

NAISSANCES DU 24 JUIN. — Zélia Santrisse, rue de l'Ermitage. — Pierre Anckiere, Grand-Rue.

DU 25 JUIN. — Marie Lefebvre, à l'Épeule. Charles Blanchard, au Pile. — Alfred Provost, au Fontenoy. — Joseph Lefebvre, au Fontenoy. — Camille Devisch, rue de Mouveaux. — Albert Bernard, Grand-Place. — Jeanne Dupire, rue d'Inkermann. — Emile Beuscart, au Pile. — Nicolas Delcoigne, rue de Lannoy. — Marie Defrenne, au Cul-de-Four. — Alfred Gillet, rue du Chemin de Fer. — Henri Carrette, rue d'Alma. — Xaxier Lambart, rue de la Guinguette. — Aurélie Loof, rue du Collège.

DÉCÈS DU 24 JUIN. — Edouard Catteau, 13 ans, sans profession, rue Nain. — François Defretin, 38 ans, orfèvre, rue du Ballon. — Charles Bolle, 39 ans, contre-maître, rue de la Paix.

DU 25 JUIN. — François Defives, 80 ans, rentier, à Barbieux. — Louis Lesage, 2 mois, rue de l'Ommelet. — Louis et Auguste Wasirat, 8 jours, jumeaux, rue du Curé. — Edouard Weyvick, 14 jours, rue des Longues-Haies. — Constant Delbaere, 1 mois, rue Saint-Maurice. — Henri Ruquois, 9 mois, rue du Gros-Saule. — Charles Billard, 46 ans, tisserand, à l'Hôpital.

Etat-civil de Tourcoing

MARIAGES DU 25 JUIN. — Henri-Joseph Seynave, tisserand, 35 ans, et Victorine-Joseph Fievet, soigneuse, 30 ans. — Henri-François-Joseph Leclercq, employé de commerce, 26 ans, et Juliette-Joseph Souvenir, sans profession, 28 ans. — Augustin Bara, marbrier, 30 ans, et Hortense-Philomène Marin Mourouille, sans profession, 21 ans. — César-Louis Verhelle, mécanicien, 21 ans, et Florine Liétar, couturière, 21 ans.

NAISSANCES DU 24 JUIN. — Marguerite-Emilie Sébert, rue Saint-Jacques. — Marie-Louise Verstraete, au pont de Neuville. — Jean-Baptiste-Auguste Richeling, rue du Calvaire. — Louis-Philippe Malfait, rue du Cour-Joyeux. — Ludvine-Marie-Julienne Buffin, rue Notre-Dame. — Moïse Martin, au Blanc-Seaue.

25 JUIN. — Pierre-Jean-François-Joseph Deschamps, rue du Moulin-Fagot.

DÉCÈS DU 24 JUIN. — Rosalie Ovaers, 75 ans, rue du Bas-Chemin. — Clémence-Charlotte Delannoy, 1 mois 8 jours, rue des Bous-Enfants. — Sophie Delhonte, 24 ans 6 mois, chemin des Mottes. — Marie-Joséphine Duvalier, 7 ans, à la Malcence.

Faits Divers

Toujours des attaques à l'armée et aux agents de la force publique.

La tranquillité habituelle de la population honfleuraise a été troublée dimanche, de onze heures à minuit, par une regrettable scène de violence, ainsi racontée par le *Novelliste de Rouen*: « Après la fermeture des cafés, plusieurs